



Le label
du chauffage
au bois

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21 décembre 2017

APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS : SUPPRESSION DE LA CLASSE 5 ETOILES FLAMME VERTE

Le 1^{er} janvier 2018, le label Flamme Verte supprimera la classe 5 étoiles de la gamme des produits labellisés. Seules les classes 6 et 7 étoiles resteront désormais en vigueur.

Pour proposer sur le marché des appareils de chauffage au bois domestique toujours plus performants d'un point de vue environnemental et énergétique, les membres du label Flamme Verte retirent, à partir du 1^{er} janvier, leur labellisation aux équipements 5 étoiles. 1 200 références sur les 5 300 modèles labellisés vont ainsi disparaître du catalogue Flamme Verte. Ces produits 5 étoiles resteront néanmoins éligibles au Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) en 2018.

Première source d'énergie renouvelable du pays, le chauffage au bois est utilisé par 7,8 millions de foyers. Il représente 55 % de la chaleur renouvelable en France et constitue la source de chauffage la plus économique pour les ménages français.

La filière, toujours très active pour diminuer la pollution de l'air, s'est engagée pour le remplacement des appareils anciens au profit d'équipements beaucoup plus performants, réduisant ainsi, de manière drastique, les émissions de polluants. C'est pourquoi, les professionnels conçoivent des équipements qui répondent à des exigences de plus en plus sévères. En parallèle, les pouvoirs publics - ADEME et collectivités territoriales - mettent en place des aides locales, telles que les Fonds Air Bois, qui accompagnent financièrement les particuliers désireux de remplacer leurs équipements par des appareils de niveau 7 étoiles ou équivalent.

A cet égard, l'étiquette énergétique européenne, qui arrivera sur le marché le 1^{er} janvier, ne permettra pas de bénéficier des soutiens publics. En effet, si elle prend également en compte la performance énergétique de l'appareil, elle n'informe pas le consommateur sur les émissions de polluants, contrairement à celle du label Flamme Verte.

Contact presse : Françoise JOUET, (francoise.jouet@enr.fr)

01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47

Le Syndicat des énergies renouvelables regroupe 360 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 75 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (FBE), bois, biocarburants, biogaz, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (SOLER), solaire thermique et thermodynamique.

Pour suivre le SER : www.enr.fr - **sur twitter :** @ser_enr – **sur LinkedIn :** Syndicat des énergies renouvelable

*Créé en 2000 par les industriels et l'ADEME, le label **Flamme Verte**, promeut une filière de qualité pour le chauffage au bois en attestant la mise sur le marché d'appareils performants d'un point de vue énergétique et environnemental. Actuellement, le label Flamme Verte représente plus de 5300 références commerciales présentes partout en France.*

Pour suivre Flamme Verte : www.flammeverte.org – **sur twitter :** @FlammeVerte